

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRISE EN CHARGE CANCERS PÉDIATRIQUES - (N° 1328)

AMENDEMENT

N ° AS16

présenté par

M. Aviragnet, Mme Bareigts, Mme Biémouret, Mme Vainqueur-Christophe et M. Vallaud

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.